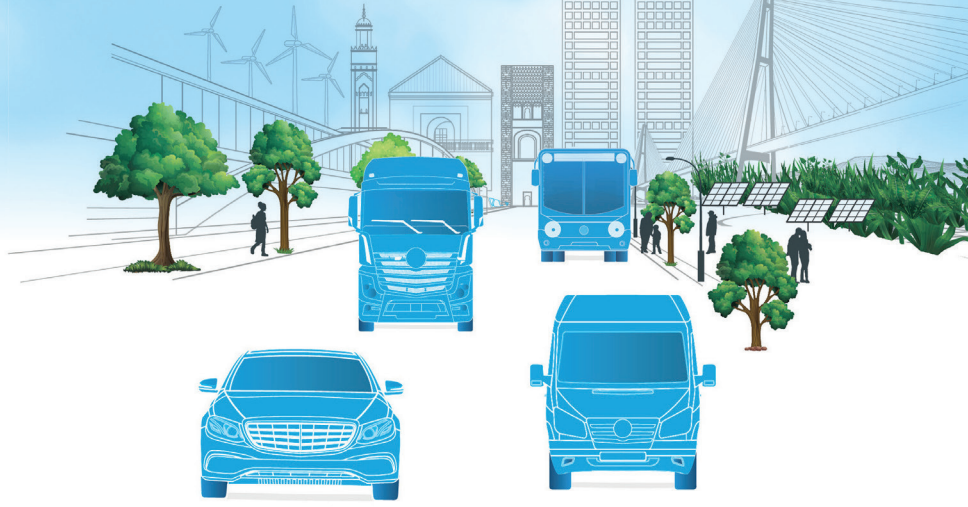


AVIS DE CONVOCATION

Le 08 Mars 2024



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Les actionnaires de la Société Auto Nejma Maroc, société anonyme au capital de 102.326.400 dirhams, dont le siège social sis KM 10, Route d'El Jadida Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 28.743, sont convoqués le 08 avril 2024 à 13 h par visioconférence, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Examen et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion, les opérations et les comptes de l'exercice 2023 ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 56 de la Loi 17-95 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2023 ;
- Rapport d'audit sur les comptes consolidés de l'exercice arrêté au 31/12/2023 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Quitus au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Vote sur toutes propositions accessoires ;
- Pouvoirs pour dépôt et publicité.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À cet effet, il est rappelé que :

(Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ; dans les sociétés qui font appel public à l'épargne, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion ORDINAIRE de portefeuilles de valeurs mobilières ;

(Toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sur son site internet : www.autonejma.ma.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être réceptionnés par la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse mail suivante: ago@autonejma.ma, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée ;

Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la loi n° 17-95 peuvent être consultés sur notre site internet : www.autonejma.ma

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet des résolutions proposé à cette Assemblée.

PROJET DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les modalités de convocation faites par le Conseil d'Administration et lui en donne décharge définitive.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications du Conseil d'Administration, ainsi que la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve expressément le rapport de gestion, de même qu'elle approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils résultent du bilan arrêté à cette date et qui présentent un bénéfice net de 160.304.136,06 dirhams.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à 160.304.136,06 dirhams de la façon suivante :

- Bénéfice net	160 304 136,06 dhs
- Report antérieur	866 722 666,47 dhs
- Bénéfice distribuable	1 027 026 802,53 dhs
- Dividendes ordinaires	96 186 816,00 dhs
- Solde à reporter à nouveau	930 839 986,53 dhs

À la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende ordinaire de 94 Dirhams (quatre vingt-quatorze dirhams) par action avec mise en paiement pour le 3 juin 2024.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi du 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Azzeddine BENMOUSSA de son mandat d'administrateur indépendant à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2024 et le remercie pour sa contribution durant ses mandats.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que les mandats des administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et approuve leurs renouvellements pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Madame Naoual HAKAM

En tant qu'Administrateur Indépendant Madame Janie Carmen Madeleine LETROT.

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 à 1 845 000 dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes, et sur proposition du conseil d'administration décide de nommer pour un mandat de 3 ans les cabinets Pwc Maroc représenté par Monsieur Mohamed RQIBATÉ et Fidaroc Grant Thornton représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

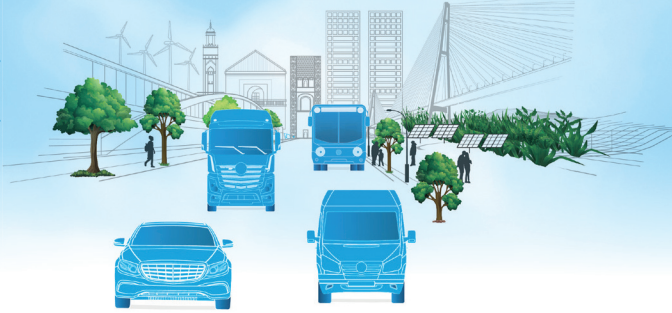
ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2023



BILAN ACTIF

ACTIF				Exercice Précédent
	Brut	+Amortissement et provisions»	Net	«Net 31/12/2022»
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)			9.534.074,24
	* Frais préliminaires	21.319.619,26	20.005.312,33	
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2180.000,00	1.767.079,45	
	* Primes de remboursement des obligations	39.144.931,59	20.906.698,71	9.534.074,24
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)			10.285.089,41
	* Immobilisation en recherche et développement			
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires		0,00	
	* Fonds commercial			
	* Autres immobilisations incorporelles	21.650.719,06	10.329.396,64	11.321.322,42
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)			381.555.136,32
* Terrains	219.833.048,00	301.529.487,39	390.036.575,64	
* Constructions	333.726.738,73	205.939.002,68	219.833.048,00	
* Installations techniques, matériel et outillage	62.797.915,22	48.941.024,26	127.787.736,05	
* Matériel transport	29.112.149,65	18.769.416,75	13.856.890,96	
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	40.762.696,87	10.342.732,90	129.717.753,27	
* Autres immobilisations corporelles		27.880.043,70	13.856.890,96	
* Immobilisations corporelles en cours	5.332.514,56		9.892.402,65	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)			7.041.891,03	
* Prêts immobilisés	12.738.949,46		12.882.653,17	
* Autres créances financières			5.332.514,56	
* Titres de participation			4.530.937,05	
* Autres titres immobilisés	12.500.000,00		238.949,46	
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF (E)			238.949,46	
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)				401.613.249,43
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)			550.882.220,79
	* Marchandises	860.277.287,31	4.965.749,55	863.293.948,85
	* Matières et fournitures, consommables		4.965.749,55	855.311.537,76
	* Produits en cours			546.087.126,79
	* produits intermédiaires et produits résiduels	7.982.411,09		
	* Produits finis			7.982.411,09
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)			4.795.094,00
	* Fournis, débiteurs, avances et acomptes	763.344.370,29	5.905.919,32	757.438.450,97
	* Clients et comptes rattachés	27.298.688,64		24.408.502,05
	* Personnel	395.882.862,08	5.905.919,32	389.976.942,76
* Etat	935.463,11		803.623,26	
* Comptes d'associés	75.994.689,61		75.994.689,61	
* Autres débiteurs			29.585.768,23	
* Comptes de régularisation-Actif	250.950.532,76		0,00	
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)			26.128.552,01	
Titres et valeurs de placement	12.282.134,09		12.282.134,09	
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF (I)			8.034.299,25	
.. (Eléments circulants)	8.916.907,14		8.916.907,14	
TOTAL II (F+G+H+I)				278.375.309,61
TRÉSORERIE	TRESORERIE – ACTIF			40.230.345,28
	* Chèques et valeurs à encaisser	6.028.796,19		6.028.796,19
	* Banques, TG et CCP			23.617.841,56
	* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	0,00		16.080.684,47
	TOTAL III			531.819,25
TOTAL GENERAL I+II+III				1.698.369.161,61

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice	Exercice Précédent 31/12/2022
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES	1.148.138.116,33	1.115.741.980,46
	* Capital social ou personnel (1)	102.326.400,00	102.326.400,00
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecarts de réévaluation		
	* Réserve légale	10.232.640,00	10.232.640,00
	* Autres réserves	8.552.273,80	8.552.273,80
	* Report à nouveau (2)	866.722.666,47	807.476.867,04
	* Résultat nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	160.304.136,06	187.153.799,62
PASSIF CIRCULANT	Total des capitaux propres (A)		1.115.741.980,46
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
	* Subvention d'investissement		
	* Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)		122.271.803,29
	* Emprunts obligataires	122.271.803,29	
	* Autres dettes de financement		
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
TRÉSORERIE	ECARTS DE CONVERSION – PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financement		
	Total I (A+B+C+D+E)		1.270.409.919,62
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		558.067.774,48
	* Fournisseurs et comptes rattachés	233.315.994,02	298.403.999,58
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	43.689.673,45	54.171.780,69
	* Personnel	17.292.737,05	17.418.918,29
	* Organisme sociaux	9.950.951,62	10.107.151,32
	* Etat	40.085.353,76	43.251.896,07
NON COURANT	* Comptes d'associés	9.790.000,00	415.000,00
	* Autres créanciers	26.365.808,37	14.327.009,37
	* Comptes de régularisation passif	121.143.417,20	119.972.019,16
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		24.257.873,68
	ECARTS DE CONVERSION – PASSIF (Eléments circulants) (H)		301.532,99
	Total II (F+G+H)		582.627.181,16
	TRÉSORERIE – PASSIF		271.194.514,57
	* Crédits d'escompte		
	* Crédits de trésorerie	170.000.000,00	
	* Banques de régularisation	101.194.514,57	
Total III		271.194.514,57	
TOTAL GENERAL I+II+III		2.070.339.790,20	1.698.369.161,61

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

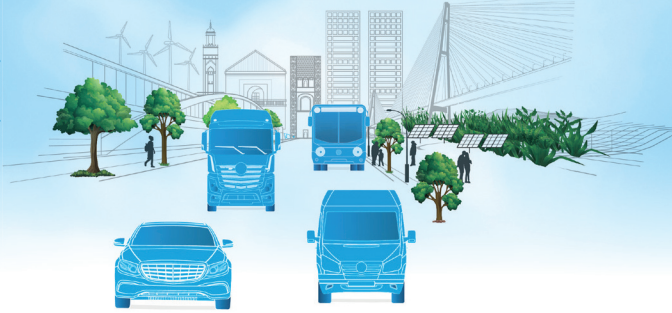
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

NATURE		OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Au 31/12/2022
		Propres à l'exercice 1	concernant les exercices précédent 2		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	* Ventes de marchandises (en l'état)	2.161.833.906,89		2.161.833.906,89	2.025.563.561,89
	* Ventes de biens et services produits chiffre d'affaires	63.665.227,75		63.665.227,75	75.215.824,20
	* Variation de stocks de produits (1)	3.187.317,09		3.187.317,09	1.279.623,63
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation	4.647.998,61		4.647.998,61	4.487.999,46
	* Reprises d'exploitation: transferts de charges	15.625.477,37		15.625.477,37	16.615.577,30
	Total I	2.248.959.927,71		2.248.959.927,71	2.123.162.586,48
FINANCIER	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	* Achats revendus(2) de marchandises	1.706.694.905,01		1.706.694.905,01	1.575.802.284,35
	* Achats consommés(2) de matières et fournitures	20.805.686,37		20.805.686,37	17.577.399,44
	* Autres charges externes	81.271.319,79		81.271.319,79	66.022.064,76
	* Impôts et taxes	5.012.014,28		5.012.014,28	3.274.353,56
	* Charges de personnel	125.353.974,60		125.353.974,60	125.029.659,57
	* Autres charges d'exploitation	1.852.162,76		1.852.162,76	1.853.318,70
	* Dotations d'exploitation	38.604.227,37		38.604.227,37	46.889.251,91
	Total II	1.979.594.290,18	0,00	1.979.594.290,18	1.836.448.332,29
NON COURANT	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			269.365.637,53	286.714.254,19
	IV PRODUITS FINANCIERS				
	* Produits des titres de particip. et autres titres immobilisés				
	* Gains de change	10.072.000,63		10.072.000,63	2.826.810,99
	* Intérêts et autres produits financiers	7.522.971,62		7.522.971,62	15.758.329,90
	* Reprises financier : transfert charges	566.827,60		566.827,60	488.837,33
	Total IV	18.161.799,85		18.161.799,85	19.073.978,22
	V CHARGES FINANCIÈRES				
	* Charges d'intérêts	4.174.567,19		4.174.567,19	10.691.709,97
	* Pertes de change	2.456.930,73		2.456.930,73	5.498.880,66
FINANCIER	* Autres charges financières				
	* Dotations financières	268.692,13		268.692,13	442.520,92
	Total V	6.900.190,05		6.900.190,05	16.633.111,56
	VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			11.261.609,80	2.440.866,67
	VII RESULTAT COURANT (III+VI)			280.627.247,33	289.155.120,86
	VIII RESULTAT COURANT (reports)			280.627.247,33	289.155.120,86
	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits des cessions d'immobilisations	3.740.251,04		3.740.251,04	1.733.845,64
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur subventions d'investissement				
NON COURANT	* Autres produits non courants	8.941.733,48		8.941.733,48	10.149.165,64
	* Reprises non courantes ; transferts de charges		0,00	0,00	0,00
	Total VIII	12.681.984,52		12.681.984,52	11.883.011,28
	IX CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2.704.356,00		2.704.356,00	891.407,78
	* Subventions accordées				
	* Autres charges non courantes	35.372.246,79		35.372.246,79	17.947.618,74
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	5.000.000,00		5.000.000,00	3.000.000,00
	Total IX	43.076.602,79		43.076.602,79	21.839.026,52
	X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-30.394.618,27	-9.956.015,24
FINANCIER	XI RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			250.232.629,06	279.199.105,62
	XII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	89.928.493,00		89.928.493,00	92.045.306,00
	XIII RESULTAT NET (XI-XII)			160.304.136,06	187.153.799,62
	XIV TOTAL DES PRODUITS. (I+IV+VIII)			2.279.803.712,08	2.154.119.575,98
	XV TOTAL DES CHARGES. (II+V+IX+XIII)			2.119.499.576,02	1.966.966.776,36
	XVI RESULTAT NET. (total des produits-total des charges)			160.304.136,06	187.153.799,62

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2023



Aux Actionnaires de la société
AUTO NEJMA MAROC S.A.
Km 10, Route d’El Jadida
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 mai 2021, nous avons effectué l’audit des états de synthèse ci-joints de la Société **AUTO NEJMA MAROC S.A.** (« la société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l’état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l’exercice clos à cette date, ainsi que l’état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1 148 138 116,33 MAD** dont un bénéfice net de **160 304 136,06 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **AUTO NEJMA MAROC S.A.** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l’audit	Notre réponse
Créances Clients La société AUTO NEJMA MAROC S.A. détient des créances clients. Ces créances clients totalisent un montant net de 389 977 KMAD au 31 décembre 2023. La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base des créances présentant une antériorité importante ainsi que celles qui présentent un risque d’irrecouvrabilité. Nous avons considéré que le poste créances clients constitue un point clé d’audit vu son importance et la sensibilité de cet actif dans la phase de recouvrement, et vu l’évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation.	Les travaux effectués correspondent principalement aux procédures d’audit suivantes : - Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture et nous avons sélectionné les clients à circulariser. - Nous avons également, sur la base d’échantillonnages, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents. - Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l’analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons réitéré le calcul de la dépréciation clients conformément aux règles de l’entité. - Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l’exercice, à travers l’analyse de la documentation relative à la détermination de l’ancienneté des créances et des impayés ainsi que de l’évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation. - Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois Nous avons également calculé, revu et discuté avec le management les délais de règlement clients.
Stock de Véhicules Neufs Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d’achat, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d’inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d’écoulement futur. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation. Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l’audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d’hypothèses, d’estimations ou d’appréciations de la part de la direction.	Nos travaux ont consisté principalement en l’examen des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d’inventaire ainsi que l’identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur. Dans ce contexte, nous avons notamment : - Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente. - Testé l’efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures. - Assisté à l’opération d’inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d’année. - Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes. - Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d’achat. - Effectué une revue du dénouement de cette provision en l’exercice N+1 afin de nous assurer de la pertinence et de la fiabilité des données utilisées pour la détermination de la provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs constatée en l’exercice N.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états de synthèse exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la société.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l’ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions de l’article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société Auto Nejma Maroc S.A. a procédé au cours de l’exercice 2023 à :

- La constitution de la société HAKAM TECHNOLOGY SOLUTIONS S.A.S.U, détenue à 100% dont le capital social s’élève à 2 500 000 MAD ;
- La constitution de la société HAKAM CAPITAL VENTURES S.A.S.U, détenue à 100% dont le capital social s’élève à 10 000 000 MAD.

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d’Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 08 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

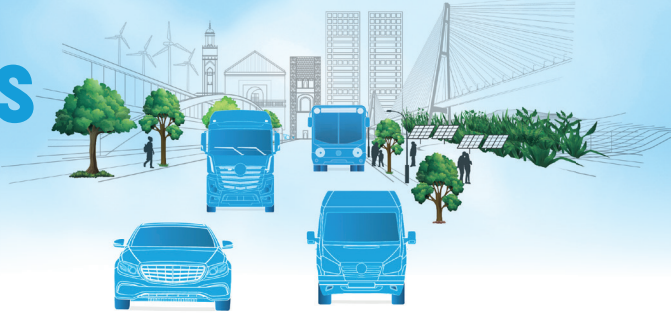

Deloitte Audit
Rue Mohammed VI, Casablanca
Tél : 0522 33 40 76 / 47 58
Fax : 0522 33 40 76 / 47 58
Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
Zine El Abidine Ben Ali, Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 15
Téléfax : 212 5 22 29 33 05
ICE : 05152962000091
Mostafa FRAIHA
Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023



PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre au 31 décembre 2023 ainsi que les méthodes de consolidation utilisées se présentent comme suit :

	31-déc-2023			31-déc-2022		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consoli-dation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consoli-dation
AUTO NEJMA (société consolidante)	100	100	IG	100	100	IG
SEDEC	100	100	IG	*	*	*
HCV	100	100	IG	*	*	*
HTS	100	100	IG	*	*	*

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50% ou celles où le Groupe est majoritaire au Conseil d'Administration et dont le pourcentage de contrôle dépasse 40%.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction comprise entre 20% et 40% des droits de vote de cette société.

ACTIF (En KMAD)	31-déc-2023	Proforma 31 décembre 2022	31 décembre 2022
Ecart d'acquisition	-	129 444	-
Immobilisation incorporelles	11 454	10 296	10 285
Immobilisations corporelles	704 759	477 274	476 548
Immobilisation financières	343	531	239
Impôts différés actifs	12 002	7 544	7 544
ACTIF IMMOBILISE	728 558	625 089	494 616
Stocks et en-cours	888 141	568 761	550 882
Fournisseurs, avances et acomptes	27 370	24 475	24 409
Client et comptes rattachés	433 833	369 631	337 865
Personnel	1 036	875	804
Etat débiteur	82 727	35 492	29 586
Autres débiteurs	41 444	26 617	26 129
Comptes de régularisation actif	9 603	8 244	8 034
Titres et valeurs de placement	8 917	203 375	278 375
ACTIF CIRCULANT	1 493 072	1 237 469	1 256 083
DISPONIBILITES	32 814	74 568	40 230
TOTAL ACTIF	2 254 444	1 937 126	1 790 930

PASSIF (En KMAD)	31-déc-2023	Proforma 31 décembre 2022	31 décembre 2022
Capital	102 326	102 326	102 326
Réserves consolidées	888 332	826 850	824 884
Résultat net de l'exercice (Part du groupe)	157 773	189 389	193 392
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 148 431	1 118 566	1 120 603
Ecart d'acquisition	7 385	-	-
Dettes financières	206 656	220 362	85 362
Impôts différés passifs	73 567	3 082	3 082
PASSIF IMMOBILISE	287 608	223 444	88 444
Fournisseurs et comptes rattachés	246 584	304 182	298 404
Clients, avances et acomptes	46 034	54 467	54 172
Personnel et organismes sociaux	28 532	28 809	27 526
Etat créateur	49 619	49 113	43 252
Compte de régularisation — passif	122 867	119 977	119 972
Autres provisions pour risques et charges	26 768	23 815	23 815
Comptes courants d'as-sociés	424	425	415
Autres dettes	26 382	14 327	14 327
PASSIF CIRCULANT	547 210	595 116	581 883
TRESORERIE – PASSIF	271 195	-	-
TOTAL PASSIF	2 254 444	1 937 126	1 790 930

COMPTE DE RESULTAT (En KMAD)	31-déc-2023	Proforma 31 décembre 2022	31 décembre 2022
Produits d'exploitation	2 305 757	2 156 600	2 123 163
Chiffre d'affaires	2 274 525	2 135 819	2 100 779
Variation des stocks	10 922	323	1 280
Production immobilisée	153	-	-
Autres produits d'exploit-tation	4 488	4 488	4 488
Reprises d'exploitation	15 669	16 616	16 616
Charges d'exploitation	2 040 928	1 872 906	1 835 523
Achats consommés de matières et fournitures	1 765 841	1 616 254	1 593 380
Autres charges externes	95 841	70 201	67 619
Impôts et taxes	5 283	3 549	3 274
Charges de personnel	134 908	135 653	125 030
Autres charges d'exploitation	2 152	2 453	1 853
Dotations d'exploitation	36 904	44 795	44 368
Résultat d'exploitation	264 829	283 694	287 639
Produits financiers	15 215	19 126	18 928
Charges financières	3 989	12 924	12 905
Résultat financier	11 226	6 202	6 023
Produits non courants	13 242	12 053	11 883
Charges non courantes	46 399	19 035	18 839
Résultat non courant	- 33 156	- 6 982	- 6 956
Résultat avant impôt	242 899	282 914	286 706
Impôts sur les sociétés	90 074	92 257	92 045
Impôts différés	-3 103	1 268	1 268
Reprises d'amortissement sur écarts d'acquisition	1 846		
Résultat net de l'ensemble consolidé	157 773	189 389	193 392
Résultat net part du Groupe	157 773	189 389	193 392

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

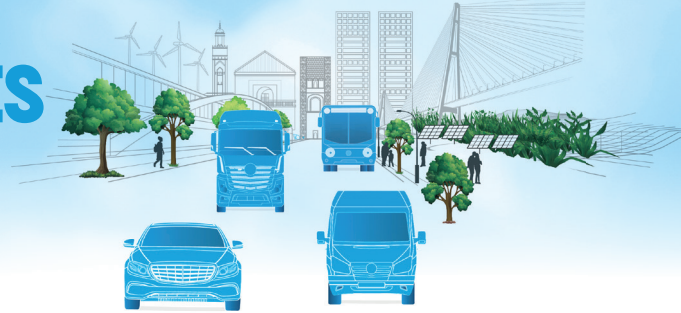
	31 décembre 2022	31-déc-2022
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	157 773	193 392
Dotations aux amortissements nettes des reprises	24 095	25 459
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat de cession	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPOT	181 869	218 851
Elimination du coût de l'endettement financier net	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPOT	181 869	218 851
Incidence de variation du BFR lié à l'activité	- 271 956	- 112 064
Variation des impôts différés	66 027	1 268
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	-24 060	108 055
Incidence de variation de périmètre	7 385	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 4 843	- 747
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 250 478	- 13 796
Acquisition de titres non consolidés	-	-
Flux de trésorerie nette des prêts à long terme	-	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-247 936	-14 542
Augmentation de capital	-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 127 908	- 88 001
Emission de nouveaux emprunts, nets des remboursements	121 293	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 6 615	- 88 001
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	- 278 611	6 512
TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	40 230	34 718
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	- 238 381	40 230

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En KMAD)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Total
Capitaux propres au 01/01/2023	102 326	-	824 884	193 392	1 120 603
Affectation résultat	-	-	193 392	-193 392	-
Dividendes	-	-	-127 908	-	-127 908
Résultat net de l'exercice	-	-	-	157 773	157 773
Autres retraitements	-	-	-2 037	-	-2 037
Capitaux propres au 31/12/2023	102 326	-	888 332	157 773	1 148 431

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023



Deloitte.

BDO Audit, Tax & Advisory

Aux Actionnaires de la société
AUTO NEJMA MAROC S.A.
Km 10, Route d'El Jadida
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **AUTO NEJMA MAROC S.A** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **1 148 431 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **157 773 KMAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Créances Clients	
Le groupe AUTO NEJMA MAROC détient des créances clients. Ces créances clients totalisent un montant net de 433 833 KMAD au 31 décembre 2023.	Les travaux effectués correspondent principalement aux procédures d'audit suivantes : - Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture et nous avons sélectionné les clients à circulariser. - Nous avons également, sur la base d'échantillonnages, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents. - Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l'analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons réitéré le calcul de la dépréciation clients conformément aux règles du groupe. - Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de l'ancienneté des créances et des impayés ainsi que de l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation. - Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois Nous avons également calculé, revu et discuté avec le management les délais de règlement clients.
Stock de Véhicules Neufs	
Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d'écoulement futur.	Nos travaux ont consisté principalement en l'examen des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire ainsi que l'identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur. Dans ce contexte, nous avons notamment : - Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente. - Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures. - Assisté à l'opération d'inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d'année. - Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes. - Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d'achat. - Effectué une revue du dénouement de cette provision en l'exercice N+1 afin de nous assurer de la pertinence et de la fiabilité des données utilisées pour la détermination de la provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs constatée en l'exercice N.
Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation. Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction.	

Ecart d'acquisition	
Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser une opération de croissance externe et à reconnaître un goodwill.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.
Cet écart d'acquisition, qui correspond à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs repris, est décrit dans la note n°9-3.1.1 aux états financiers consolidés.	Nous avons également effectué un examen des procédures relatives au calcul des écarts d'acquisition et vérifié notamment : - Le caractère raisonnable de la revalorisation des actifs par rapport à leur VNC et la fiabilité des méthodes de valorisation ; - L'exactitude et l'évaluation de la revalorisation des actifs ; - L'exactitude des calculs de l'impôt différé ; - Enfin nous avons vérifié la concordance des informations figurant dans la note n°9-3.1.1 avec les documents issus des livres comptables ayant servi à la préparation des états financiers consolidés.
Au 31 décembre 2023, le montant des écarts d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière s'élève à 7 385 KMAD (écart d'acquisition négatif). Cet écart est calculé sur la base d'un goodwill brut ajusté de la revalorisation des actifs et de l'impôt différé.	
Nous considérons de ce fait l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 08 mars 2024

Les Auditeurs Contractuels

Deloitte Audit


Deloitte Audit
24 Bd Mohamed VI, 2^{ème} étage, 2^{ème} porte
Casablanca
Tél: 0522 21 40 19 / 21 40 11 / 21 40 14
Fax: 05 22 21 40 18 / 21 40 19

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
24 Bd Mohamed VI, 2^{ème} étage, 2^{ème} porte
Casablanca
Tél: 0522 21 40 19 / 21 40 11 / 21 40 14
Fax: 05 22 21 40 18 / 21 40 19

Mostafa FRAIHA
Associé